



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

Unité Départementale du JURA

RÉCÉPISSÉ

**DE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ
DE NÉGOCE OU DE COURTAGE DE DÉCHETS**

LE PRÉFET DU JURA,

Vu le code de l'environnement, Livre V – Titres 1^{er} et 4, notamment ses articles R.541- 55 à R. 541-61 ;

Vu le récépissé n° 2016-ncd-02 délivré le 2 février 2016 à la société JURATRI SCOP SA, valable 5 ans ;

Vu la déclaration de la société DEMAIN en date du 14 septembre 2017, par laquelle M. Matthieu GROSSET fait connaître le changement de raison sociale de JURATRI SCOP en DEMAIN ;

Vu la déclaration de DEMAIN en date du le 22 janvier 2020 ;

Délivre à DEMAIN,
dont le siège social est situé : 900 rue Blaise Pascal – CS 80101 – 39003 LONS-LE-SAUNIER ;

Récépissé de sa déclaration relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.


**Récépissé n° 2020-ncd-02
délivré le 13 février 2020 à LONS-LE-SAUNIER**

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



P/le Préfet et par délégation,
le Directeur Régional et par subdélégation,
le Chef de l'Unité Départementale du JURA,


Pierre CHRISMENT

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h30
Tél : 03 84 87 30 35 – fax : 03 84 87 30 39
165 , Avenue Paul Seguin – 39000 LONS-LE-SAUNIER
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr